



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-06-2026 /

Dossier complet le : 23-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019940/KK P

1 Intitulé du projet

REALISATION D'UN BATIMENT PASSAGERS PERMETTANT LA JONCTION DES HALLS 1A-1B AU SEIN DE L'AEROPORT PARIS ORLY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AEROPORTS DE PARIS

Raison sociale

SOCIETE ANONYME

N° SIRET

55201662800273

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

FAURE

Prénom(s)

Laurence

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en la réalisation d'un nouveau bâtiment ERP d'environ 12 000 m² de surface de plancher sur quatre niveaux comblant la dent creuse entre les halls 1A et 1B existants de l'aéroport de Paris-Orly. Le niveau 0 sera constitué d'une salle permettant l'inspection filtrage de l'ensemble des passagers et usagers des terminaux d'Orly 1A /1B. Celle-ci sera équipée de postes d'inspection aux nouvelles normes (AVSEC), ces nouveaux postes d'inspection filtrage nécessitant plus de place, il n'était pas possible de les implanter dans le bâti existant. Les niveaux 1 et 2 accueilleront des services, de la restauration et des commerces sur environ 6 000 m² de SDP. Un niveau de sous-sol d'environ 150m² accueillera des locaux techniques. Ce bâtiment sera construit en lieu et place d'un bâtiment existant d'environ 2 000m² de SDP. Une attention particulière sera faite au moment de la démolition dudit bâtiment pour maximiser le réemploi des matériaux et minimiser les impacts.

4.2 Objectifs du projet

L'opération doit répondre à un triple objectif : - Intégrer des postes d'inspection filtrage aux nouvelles normes - Répondre à des tensions capacitaires au niveau des salles d'embarquement existantes devenues exigues en période de pointe de trafic -Améliorer la satisfaction client par la création d'une nouvelle gamme de services (restauration, commerces, services) Cette opération n'a pas pour objectif d'augmenter les capacités aéronautiques. Le projet répondra aux dernières normes environnementales dont la RE2020. Il sera relié aux réseaux de chaleur et de froid existants de la plateforme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une première phase de travaux préparatoires est envisagée sur l'emprise du futur bâtiment. Ces travaux consistent en la démolition d'un bâtiment existant de type modulaire, ancienne base Air France à Orly d'environ 2 000 m² de SDP. Dans la phase de construction :
Préparation de chantier : avril à juin 2028 Travaux fondations/gros œuvre/réseaux : juillet 2028 à avril 2030 Aménagement intérieur : février 2030 à fin 2030 Mise en service : début 2031. Les bases chantier utilisées seront toutes situées au sein de la plateforme, au plus proche du lieu de l'opération. Il est précisé que ces travaux ont lieu à un emplacement déjà totalement artificialisé, en lieu et place d'un bâtiment déjà existant et sans impact sur l'eau/faune/flore.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment veillera à minimiser son impact tout le long de son cycle de vie. Comme déjà précisé il respectera la RE2020. Par ailleurs, le Groupe ADP se fixe des objectifs en termes de bilan carbone cycle de vie complet pour ses opérations : bilan global du bâtiment projeté : 21 375 tCO₂. Concernant le raccordement aux différents réseaux, le bâtiment sera relié aux différents réseaux existants de la plateforme pour le chaud et le froid (géothermie...), l'électricité ainsi que la fourniture en eau potable. Enfin, les eaux pluviales liées au bâtiment seront réceptionnées dans le réseau de collecte interne de la plateforme comme pour tous les autres bâtiments et infrastructures en zone aéronautique ou les possibilités d'infiltration à la parcelle ne sont pas envisageables compte tenu des contraintes aéronautiques (gestion du risque aviaire notamment). En ce sens aucune modification n'est à prévoir, la zone concernée étant déjà entièrement collectée et les eaux pluviales renvoyées au réseau interne de la plateforme, pour traitement anti pollution avant rejet dans l'Orge. Au regard de sa situation au sein des aires de manœuvre aéronautique, il n'est pas envisagé de végétaliser la toiture. Il sera étudié la possibilité de positionner des panneaux photovoltaïques sur environ 50% de la surface la toiture.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à un permis de démolir puis à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale d'environ 12 000m ² réparties sur 4 niveaux : Niveau - 1 Niveau 0 Niveau 1 Niveau 2	(12000, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU intercommunal du Grand Orly Seine Bièvre - Zonage UEa "Equipements en lien avec l'activité aéroportuaire"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF dans un rayon de 3km autour du projet. Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I : LE COTEAUX DES VIGNES a 3,16km - ZNIEFF de type II : VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARDEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES a 3,-km cf. plan annexe
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection du biotope ne concerne le territoire communal de Paray-Vieille-Poste
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se situe sur la commune de Paray-Vieille-Poste en ile de France
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national ou régional n'est situé sur le territoire communal de Paray-Vieille-Poste ou les communes avoisinantes. Le PNR le plus proche est le Parc de Haute Vallée de Chevreuse située à plus de 15km à l'ouest du site. La réserve naturelle régionale la plus proche est le Bassin de la Bievre située à 7km à l'ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de l'aerodrome de Paris-Orly approuve par arrete inter prefectoral n°2022/00949 en date du 17 mars 2022
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas sur un bien inscrit au patrimoine mondial ou au titre des monuments historiques ni a ses abords (cf. plan annexe).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sur la cartographie DRIEAT, le site du projet est localise hors zone d'alerte zones humides (cf. plan annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques de Mouvement de Terrain differentiels consecutifs a la secheresse et a la rehydratation des sols dans le departement du Val de Marne approuve le 25/02/2020
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve le 25/02/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Paray-Vieille-Poste n'est pas comprise dans une zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas compris dans le perimetre de protection de l'usine de captage la plus proche, situee sur la commune d'Orly et geree par Eau de Paris.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas dans un site inscrit (cf. plan annexe).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 ne se trouve a proximite du projet. Les sites les plus proches sont : - Site de Seine-Saint-Denis a 15,2km au nord - Massif de Rambouillet a 19,8km a l'ouest cf. plan annexe
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne s'implante pas dans un site classe (cf. plan annexe).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'operation consiste en la construction d'un batiment qui n'engendrera pas de prelevements d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Absence de drainages/ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	deblais/remblais classiques pour de telles operations : le reemploi sera privilegie, notamment lors des travaux de demolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le batiment sera relie aux differents reseaux existants de la plateforme pour le chaud et le froid (geothermie...). Le raccordement electrique se fait sur le reseau existant de la plateforme sans besoin de puissance supplementaire. Les eaux pluviales liees aux batiment seront receptionnees dans le reseau de collecte interne de la plateforme comme pour tous les autres batiments et infrastructures de zone aeroportuaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'operation est situee en secteur aeronautique sur une emprise deja impermeabilisee a 100%. L'inventaire ecologique global de la plateforme n'a ainsi pas releve la presence d'especes a enjeux sur le site de l'operation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 sont suffisamment eloignes pour ne pas etre impactes par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'operation est situee sur une surface deja revetue et classee comme "transports" au mode d'occupation des sols de l'Institut Paris Region. Ainsi il n'engendrera aucune consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'operation est situee en dehors de zonage PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	L'operation est situee en dehors de zonage PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'exploitation de ce nouveau batiment n'engendre pas de risques sanitaires specifiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de déplacements ou de trafic supplémentaires, tant aéronautique que terrestre. Il s'agit d'une opération visant la mise en conformité des postes d'inspection ainsi que l'amélioration de la qualité du service rendu aux passagers mais il n'emporte pas d'accroissement des capacités aéronautiques de la plateforme.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase chantier générera des nuisances sonores ponctuelles liées à l'utilisation d'engin mais cela restera circonscrit aux emprises de l'aéroport. La phase exploitation n'engendrera aucune aggravation du niveau
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'opération s'inscrit dans un environnement sonore marqué par la proximité directe des pistes de l'aéroport.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Comme les autres bâtiments de l'aéroport, le bâtiment sera éclairé 24h sur 24h pour des raisons de sécurité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Comme les autres bâtiments de l'aéroport, le bâtiment sera éclairé 24h sur 24h pour des raisons de sécurité.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'opération n'a pas d'impact direct sur les émissions en ce sens qu'elle n'emporte pas d'accroissement de trafic aéronautique et routier.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront dirigées, comme à l'existant, vers le réseau de collecte interne de la plateforme, pour être traitées par le système de traitement interne avant rejet dans l'Orge (autorisation par AIP n°2024
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées/vannes seront dirigées vers les réseaux existants de la plateforme.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets non dangereux en lien avec l'exploitation du bâtiment.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage de la zone reste lié au fonctionnement aéroportuaire comme il l'était à son état initial. Il ne générera aucune nouvelle imperméabilisation supplémentaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un dossier d'autorisation environnementale a été déposé à l'automne 2025, l'arrêté inter préfectoral est en cours de finalisation. Il porte sur la première brique de la refonte des accès terrestres sur la plateforme. Les opérations seront sans incidence directe sur la réalisation du bâtiment dès lors qu'ils sont assez éloignés, pas de même nature et fonctionnellement indépendants.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pendant la phase chantier toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts : privilégier le reemploi lors des opérations de démolition, méthodologie(s) pour limiter les poussières et le bruit etc. En phase exploitation le projet n'a pas d'effet négatif notable. Compte tenu de son emplacement, l'opération n'aura aucune incidence sur les espèces patrimoniales, en effet aucune espèce faune/flore patrimoniale n'a été observée sur le site situé au cœur de la plateforme aéroportuaire. L'opération n'aura pas non plus d'incidence au titre de la Loi sur l'eau, les emprises étant déjà revêtues et les eaux pluviales collectées dans le système interne à la plateforme. Cette collecte n'est pas modifiée par l'opération.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est situé sur un secteur imperméabilisé côté piste de l'aéroport. Le projet se situe à proximité de la ligne 14 et d'Orlyval pour faciliter son accès. Concernant la phase chantier, une volonté d'exemplarité est également voulue par Aéroports de Paris, en favorisant notamment le tri, le reemploi et le recyclage. Le bâtiment sera aux normes RE2020, et bénéficie d'un bilan carbone de 375 tCO₂. Le projet respectera les obligations de la loi APER pour la production photovoltaïque. L'intégration éventuelle des panneaux devra tenir compte des contraintes et servitudes aéronautiques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur un site déjà occupé par un bâtiment cote piste. L'objet de ce projet est d'améliorer la satisfaction client en améliorant la circulation et la fluidité du parcours passager. Il répond également aux besoins de mise aux normes des nouveaux postes d'inspection filtrage; Il en résulte que le projet objet de la présente demande, ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

FAURE

Prénom

Laurence

Qualité du signataire

Directrice de l'aeroport Paris-Orly

À

ORLY

Fait le

23-06-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)